

**Communes de Montfort et de Ronchaux - Élargissement de la route départementale n° 15 - Cession de terrain au Département du Doubs - Avenant au bail à construction consenti à la Fédération des Oeuvres Laïques pour l'IMP Montfort - Complément à la délibération du 15 février 1993**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 15 février 1993, le Conseil Municipal a autorisé l'aliénation au Département du Doubs, d'une bande de terrain appartenant à la Ville de Besançon, bordant la route départementale n° 15, afin de permettre l'élargissement de cette voie.

Le terrain à céder faisant partie des biens loués à la Fédération des Œuvres Laïques responsable de l'IMP Montfort, il convient auparavant de modifier le bail à construction du 20 mars 1973, pour lui soustraire la surface à céder, soit 13 a 98. Toutes les autres clauses du bail demeureront inchangées.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.